Règlement des dépôts et de présentation d'œuvres Emergence 2023

1. Objet

A l'initiative de la Ville de Marmande, créé en 2018, Emergence est événement pendant lequel des artistes « amateurs » peuvent présenter l'une de leur création à un collectif de professionnels afin de recueillir des conseils. Le collectif se compose une trentaine d'acteurs du territoire Marmandais, Val-de-garonnais et Nouvelle Aquitaine (Artistes professionnels reconnus, Festivals de dimension nationale, structures artistiques de création ou d'enseignement publiques et privées, Structures éducatives, Professionnels du suivi de projets jeunesse et de l'insertion professionnelle…). Les candidats doivent résider sur un **périmètre de 50 kilomètres autour de Marmande *** (voir plan en fin de règlement)**,** avoir 15 ans minimum. La création doit être une œuvre originale entrant dans le champ du spectacle vivant ou numérique (détail ci-dessous).

Dates 2022 : samedi 15 avril 2023
Le lieu : **Le 180**, salle de spectacle à Sainte-Bazeille – 47180

Il s'agit de repérer, d'accompagner, de conseiller de soutenir ou de réorienter ces artistes pour les amener à développer leurs potentiels artistiques propres (en amateur ou en professionnels – peu importe). C'est tout l'intérêt.
Il n'y aura pas de prix, pas de compétition
Rien n'est imposé, à personne, ce temps sera avant tout un lieu d'échange entre créateurs et professionnels et entre créateurs eux-mêmes.

Emergence s'ouvre aussi sur l'Europe en accueillant - quand le contexte le permet - quelques artistes européens invités.

2. Modalité de participation

Emergence propose aux candidats artistes des communes de Val de Garonne Agglomération, à partir de 15 ans et sans limite d'âge, de montrer le résultat de leur création artistique personnelle aboutie ou en cours.

Les participants doivent adresser au plus tard le **19 février 2023 à minuit** une présentation numérique de leur création (vidéo ou sonore) dans les domaines suivants :
- Le spectacle sous toutes ses formes : théâtre, musique, danse, cirque, arts de la marionnette, chanson, slam, rap…
- Les nouvelles technologies : vidéo/cinéma, son, jeux, films d'animation, installation numérique ou technologique, arts plastiques numériques …
- Les arts plastiques
- Ou le mix de ces domaines
- Des créations personnelles, originales et singulières. Seul ou en groupe. Interprète et auteur ou interprète uniquement.

Cette présentation fera l'objet d'une délibération du Collectif de professionnels qui sélectionnera certains projets pour une présentation sur scène le 15 Avril. Les critères de sélection seront : l'originalité du projet (uniquement des créations), l'aboutissement du projet, la durée, la maturité de l'interprétation.

Attention si vous déposez plus tôt vous pourrez bénéficier d'un retour permettant un nouveau dépôt avec améliorations apportées.
Vous pouvez aussi faire appel à la liste jointe pour vous faire accompagner sur la demande technique du dépôt de votre projet.

Inscription :

Les candidats peuvent s'inscrire sur le site ici : http://www.emergence-marmande.fr
Il leur sera envoyé par retour de mail un accusé réception de leur dépôt.
Les vidéos ne seront pas modifiables après le dépôt. Les textes seront modifiables jusqu'au **19 février 2023.**
Le dépôt de leur réalisation **vaudra acceptation du présent règlement** et de **l'intégralité de ses articles** notamment pour ce qui concerne les droits de diffusion de leur œuvre, dans le cercle restreint des organisateurs de l'évènement et lors du temps Emergence les
15 avril 2023 au 180 à Sainte-Bazeille. Toute utilisation complémentaire sera soumise à autorisation de l'auteur.

Ainsi, les candidats s'engagent à être présents au 180 durant toute la journée du 15 avril ainsi que la veille lors d'une rencontre préparatoire. Toutes photos, vidéos et enregistrement réalisées pendant ces deux jours seront propriétés de Emergence.

Une **autorisation parentale** sera exigée pour la participation des mineurs, à remplir sur le site.
L'inscription et la participation à l'événement sont gratuites.

Champs à remplir :
Présentation du participant
Présentation écrite du projet (2000 signes maximum)
Présentation vidéo du projet (2 minutes maximum, MP4 ou AVI)
Autorisation parentale si nécessaire.

Accès et dépôt :
Ouverture de la plateforme pour le dépôt des œuvres : **décembre 2022**
Clôture de dépôt des œuvres sur le portail : **19 février 2023**

Un comité de visionnage d'une vingtaine de personnes issues du comité d'organisation sera mis en place pour évaluer cette pertinence à participer dans de bonnes conditions.
Il n'y a pas une sélection des *meilleurs* projets. La possibilité pour le projet refusé cette année de représenter un projet l'année d'après est ouverte.

Toutes les propositions ne seront pas retenues car l'existence d'un nombre maximum d'accueils de projets est malheureusement une réalité : entre 15 et 20 projets seront proposés sur la journée du samedi 15 avril 2023 selon la nature des projets reçus. Toutes les propositions feront l'objet d'une réponse personnalisée quelle que soit la décision du collectif.

Les conditions de présentation :
Elles seront simples (son, lumières communs) avec quelques variantes.

Le temps de présentation samedi 15 avril 2023
Sur le plateau ou dans les configurations multimédia le temps imparti est de 10 minutes maximum.
Minimum 3 minutes.

Propriété intellectuelle :
Les participants sont tenus de respecter la législation sur la propriété intellectuelle notamment en ce qui concerne les contenus préexistants incorporés le cas échéant, à leurs vidéos (images, extraits, musique, etc.). Il est recommandé d'utiliser des contenus libres de droit ou d'avoir obtenu l'autorisation préalable des ayants droits.
De même, il est nécessaire d'obtenir l'acceptation de diffusion pour les personnes apparaissant sur les vidéos ou, à défaut, d'utiliser la technique de "floutage" des visages filmés.
Les participants autorisent les organisateurs à prendre des photos à publier ces photos et ou vidéo (site de la ville, article de presse, internet) dans le cadre de la valorisation de cette manifestation.

3. Apports aux participants

Des conseils de professionnels : artistes, associations, développement personnel, accompagnement des projets *jeunesse*, services de collectivités, … prêts à donner de leur temps pour suivre une histoire qui commence ou déjà en cours et qui se cherche.

Il n'y a pas de prix mais la présence de professionnels de chacun de ces arts, des métiers du son ou de l'image, de l'accompagnement de jeunes - dans la salle.

Les artistes et les professionnels des enseignements artistiques, techniques, institutions, festivals, … présents lors de ce week-end Emergence, s'engagent à suivre une partie des jeunes artistes rencontrés en mai. Cet accompagnement, en fonction de la réalité des candidatures et des projets, sera donné sous forme de conseils, de mise en relation avec le milieu professionnel, de stages de formation, de temps de création accompagnée.
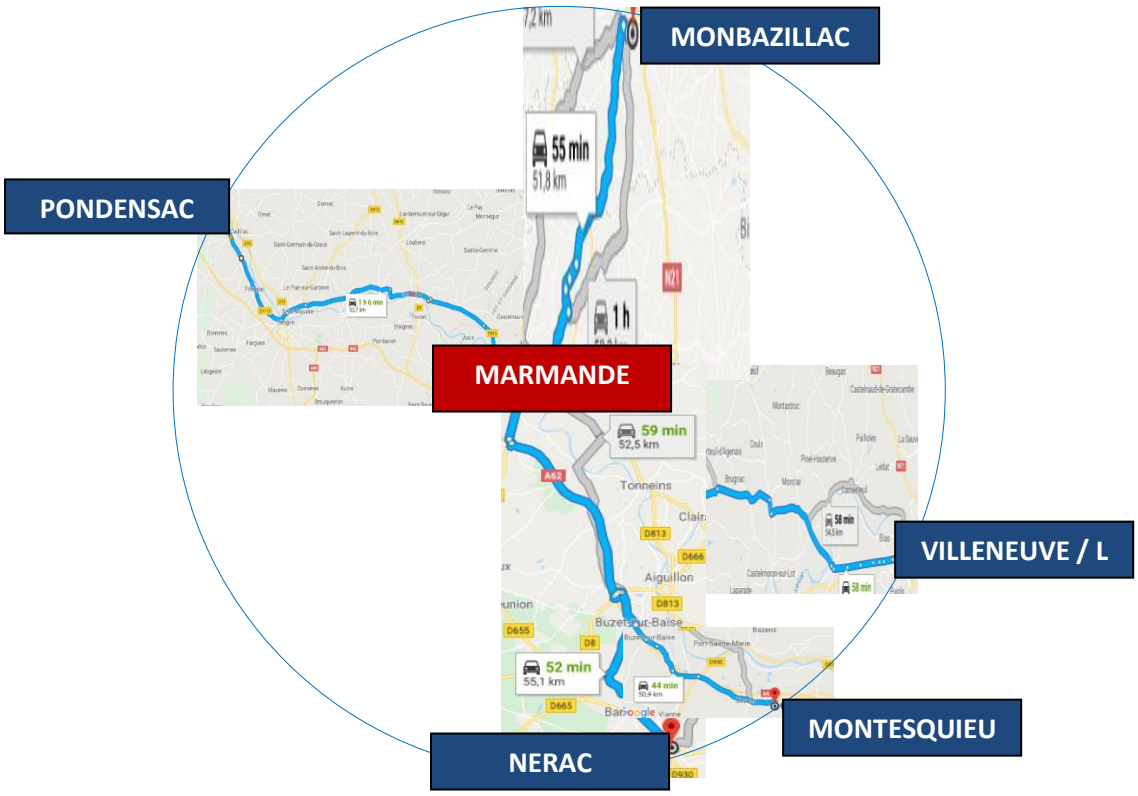
Liste des communes frontières formant le cercle :
Nord : Monbazillac,
Ouest : Podensac,
Sud : Nérac,
Sud - Est : Montesquieu
Est : Villeneuve sur Lot